DENONCIATION
DE LA THEOLOGIE
DE
M. HABERT,

Adressée à Son Eminence MONSEIGNEUR le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, & à MONSEIGNEUR l'Evêque de Châlons sur Marne.





M. DCC. XI.

DENONCIATION DE LA THEOLOGIE DE M. HABERT,

Adreßée à Son Eminence MONSEIGNEUR *le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, & à* MONSEIGNEUR *l'Evêque de Châlons sur Marne.*

MESSEIGNEURS,



VOUS sçavez sans doute que M. Habert, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, vient de faire imprimer une Theologie dogmatique & morale à l'usage du Seminaire de Châlons sur Marne: *Theologia dogmatica & moralis ad usum Seminarii Catalaunensis.* Ce Docteur vous est depuis long-temps tres-attaché. Sa nouvelle Theologie se debite publiquement sous vos yeux, dans vos Villes Episcopales, pour vos Ecclesiastiques. Elle est specialement destinée pour un Diocèse qui vous a été successivement confié, & qui vous est tres cher.

Mais quelque connoissance que vous ayez euë de l'impression de cette Theologie, je ne puis croire, Messeigneurs, que vous ayez

examiné à fond la doctrine qui y est répanduë. A Dieu ne plaise que j'aye cette pensée ! la raison qui me la fait rejetter, c'est que M. Habert dans sa Theologie, sous un exterieur fort opposé aux nouveaux Heretiques, favorise en effet toutes leurs erreurs.

Cette griéve accusation pourra vous surprendre. Mais je vous supplie, Messeigneurs, de vous en rendre les juges. En demi-heure de lecture vous aurez vû tout ce qui m'allarme dans cette Theologie: vous examinerez en suite devant Dieu, s'il convient de l'ôter, ou de la laisser aux jeunes Ecclesiastiques de vos Seminaires.

Pour donner quelque ordre à cette Dénonciation, je la partagerai en quatres parties.

1. On verra la conformité du systême de M. Habert avec celuy de Jansenius.

2. Je montrerai que la difference que M. Habert veut mettre entre son systême, & celui de Jansenius, n'est qu'une illusion, qui rend l'Auteur plus coupable, & son ouvrage plus dangereux.

3. Je ferai quelques reflexions sur ce systême, qui prouveront combien il est absurde, pernicieux & erroné.

4. Enfin, je répondrai à quelques objections qu'on pourroit proposer en faveur de M. Habert.

PREMIERE PARTIE.

De la conformité du Systême de M. Habert avec celui de Jansenius.

JE ne m'arrêterai pas aux questions moins importantes; je les retranche toutes, pour venir d'abord au poinct capital, qui emporte tout lui seul.

Aucun Theologien n'ignore que le systême condamné par l'Eglise, tant dans le livre, que dans les cinq propositions de Jansenius, se reduit à dire, que *depuis la chûte d'Adam la volonté de l'homme voyageur est toûjours necessitée ou au bien ou au mal par la delectation superieure de la grace ou de la concupiscence, qui previent inévitablement & qui détermine invinciblement, sans qu'on puisse y resister.*

Cette unique maxime comprend en abregé tout *l'Augustin* de Jansenius. Otez-en ce principe, il n'y reste plus rien de réel, tout est renversé. Laissez-y ce principe, vous laissez cet ouvrage en son entier, & les 5. Propositions y restent avec tout leur venin.

Or M. Habert embrasse & suit cette maxime fondamentale, qui est si feconde en erreurs. Tout son Traité de la Grace en est infecté. Les anciens systêmes des Ecoles Catholiques n'y sont indiquez en peu de mots que pour y être refutez, au lieu que le systême des deux delectations, inconnu dans nos Ecoles avant Jansenius, y est répandu, inculqué & soûtenu avec art d'un bout à l'autre. Pour le prouver, je me hâte de rapporter les paroles de M. Habert, en les comparant aux textes les plus durs & les plus condamnables de Jansenius.

I.

JANSENIUS L. 4. c. 9. Alternante creaturæ & Creatoris delectatione, nunc rectè, nunc perperam facit, prout cæli aut terræ delectatio consensum ejus abripuerit.

L. 8. c. 3. Perspicuè apparet impossi-

M. HABERT tom. 2. tract. de gratiâ p. 534. *Gratiæ efficacia consistit in delectatione infallibiliter victrice.*

P. 503. *Gratia efficax infallibiliter & insuperabiliter ponit voluntatem in actu, habet effectum ex se, non*

bile esse ut adjutorium illud cælestis delectationis non determinet, imò prædeterminet voluntatem; quia facit ut velis, & sinè illa velle non possis; facit etiam ut ardentiùs velis, & sinè illa ardentiùs velle non possis; facit denique ut necesse sit animum sequi, & secundùm istud operari quod ampliùs delectaverit.

L. 4. c. 8. Secundùm id operemur necesse est, quod ampliùs nos delectaverit.

L. 6. c. 6. Duplex necessitas Augustino, coactionis & simplex. Illa, non hæc repugnat libertati.... quòd sola necessitas coactionis adimat libertatem, non necessitas illa simplex & voluntaria.

verò ex consensu voluntatis.

P. 521. *Activa voluntatis indifferentia infallibiliter determinatur per id quod ampliùs delectat.*

II.

Tom. 2. p. 534. & 535. *Sinè hac delectatione frustra veritas innotescit... cum hac delectatione ... voluntas infallibiliter determinatur, ex lib. Exposit. in Epist. ad Gal.* Quod ampliùs nos delectat, *inquit*, operari necesse est; *non quidem absolutè & physicè, sed moraliter.*

P. 536. *Causalitas verò ejus est moralis: quia gratia interior delectando operatur.*

P. 517. *Homo per peccatum amisit libertatem à necessitate morali... Porro necessitas moralis liberum arbitrium non perimit.*

P. 548. *Necessitas peccandi ex peccato relicta, est moralis dumtaxat; hanc gratia sufficiens minùit quidem, sed non tollit omnino.*

L. 4. c. 7. Ex eadem radice nascitur ut in conflictu tentationum non aliud animo amplecti, nec ad aliud amandum faciendumque moveri possit, nisi quod vehementiùs delectaverit.

Ibid. Voluntas (*per parvam gratiam excitata*) tam magnas volendi vires adhibere non potest, seu tam intensè ac fortiter velle non potest, quantùm necesse est, ut tentatio, seu delectatio opposita superetur.

III.

P. 478. *Tentatio gravis inducit malè agendi moralem necessitatem, & resistendi impotentiam.*

P. 507. *Possibile est non poni actum ad quem gratia efficax movet; possibile, inquam, physicè, concedo; possibile moraliter, nego. Porro quæ moraliter impossibilia sunt, nunquam existunt.*

P. 555. *In statu naturæ lapsæ, in quo homo gratiâ dumtaxat sufficiente adjutus patitur impotentiam moralem.*

Ibid. *Cum iis difficultatibus, & cum impotentia morali, gratia sufficiens est semper conjuncta.*

TOUS ces textes de M. Habert sont clairs & précis. Le systême de Jansenius y est exprimé tout entier. On y voit la volonté qui n'agit jamais bien ou mal, qu'autant qu'elle y est déterminée par la plus grande delectation prévenante de la grace ou de la concupiscence. On y voit que cette plus grande delectation, qui détermine, est necessitante. On y voit enfin que cette plus grande delectation, qui détermine & qui necessite, met encore la volonté de l'homme dans l'impuissance de resister à son impression. C'est là tout le fonds

du Jansenisme : c'est là ce que l'Eglise a principalement condamné tant dans les cinq Propositions, que dans le livre de Jansenius.

Je ne crains nullement de soûtenir que M. Habert lui-même avoüera que son systême est en tout précisement celui de Jansenius, à moins qu'un mot, par lequel il pretend le temperer, ne fasse une difference essentielle. Quand même M. Habert ne l'avoüeroit pas, le lecteur le reconnoîtroit avec la plus grande évidence. Il ne s'agit donc que d'un seul mot, pour juger si le systême de M. Habert est, ou n'est pas entierement celui que l'Eglise condamne.

SECONDE PARTIE.

La difference que M. Habert veut mettre entre son Systême, & celui de Jansenius, n'est qu'une illusion.

CE mot, qui est l'unique ressource de M. Habert, pour se distinguer de Jansenius, est, que la necessité de consentir à la plus grande delectation prévenante, est nommée *simple & volontaire* par Jansenius, au lieu qu'elle est appellée *morale* par M. Habert. C'est que l'impuissance de resister à la plus grande delectation, & de consentir à la plus foible, est nommée *morale* par M. Habert, au lieu que Jansenius l'auroit appellée (comme sa necessité) *simple & volontaire*, s'il eût voulu lui donner un nom.

I.

S'il y a une veritable opposition entre le systême de M. Habert & celui de Jansenius, il faut que le sens exprimé dans M. Habert par les mots de *necessité morale*, soit aussi éloi-

gné du sens exprimé dans Jansenius par ceux de *necessité simple*, que la verité de foi est éloignée du dogme heretique. M. Habert, qui vouloit paroître opposé à Jansenius, devoit donc exposer clairement ces deux sens si éloignez l'un de l'autre, & en faire sentir la difference avec tant de netteté, que chacun comprît d'abord le sens catholique exprimé par sa *necessité morale*; & le sens heretique exprimé par la *necessité simple* de Jansenius. Sans cette explication nette & précise, la difference des deux systêmes demeure comme en l'air. Un Docteur sincerement Anti-Janseniste a-t'il pû omettre une explication si importante & si fondamentale, pour la laisser faire bien ou mal à des jeunes Ecclesiastiques élevez dans les Seminaires & peu versez aux termes de l'Ecole? *Narraverunt ut absconderent laqueos: dixerunt, Quis videbit eos?* Ps. 63.6.

I I.

On étoit autrefois accoûtumé à entendre les expressions de *necessité* & d'*impuissance morale*, sans en être effrayé. Quelques Theologiens tres-Catholiques se servoient du mot de *morale* comme d'un correctif asûré en cette matiere. C'étoit pour ramener le mot de *détermination* & de *necessité* à ne signifier que l'effet d'un puissant attrait qui persuade, & qui engage ordinairement la volonté à donner son consentement. C'étoit pour reduire le mot d'impuissance à ne signifier qu'une grande difficulté qu'on surmonte rarement. Mais aujourd'huy il faut necessairement s'en défier. Les Jansenistes abusent des termes les plus expressifs contre-eux. Ils les détournent de leur signification ordinaire à des sens forcez & inoüis. On sçait en particulier qu'ils abusent des termes de *necessité volontaire*, &

d'*impuissance morale*, pour masquer leur erreur, & pour l'inspirer plus aisément. Aucun d'eux ne donne le nom de *physique* ou d'*absoluë* à la necessité de consentir, ou à l'impuissance de resister à une delectation superieure. M. Arnaud l'appelle *necessité d'infaillibilité*. M. Nicole l'appelle *necessité volontaire*. Le défenseur des Theologiens de Port-Royal, & l'Auteur des Réponses aux remarques sur les déclarations de M. Couët ne donnent plus que le nom radouci de *morale* à l'impuissance Jansenienne d'observer les commandemens.

Hist. du Cas, tom. 3. p. 323. Ibid. p. 599.

M. Habert qui ne rejette que la necessité nommée *physique* ou *absoluë*, & qui enseigne une necessité d'agir, & une impuissance de resister, nommée *morale*, ne donne donc pas des marques certaines de catholicité. Il ne fait que ce que font les sectateurs de Jansenius les plus déclarez. Pour persuader qu'il n'abuse pas comme eux du terme de necessité ou d'impuissance *morale*, il devoit faire voir comment cette expression chez les Jansenistes enferme l'erreur, & comment elle l'exclut chez lui.

III.

La Grace qui détermine & qui necessite moralement, selon M. Habert, a par sa nature une liaison essentielle avec le consentement de la volonté, qu'elle opere toûjours d'une maniere invincible. *Gratia efficax infallibiliter & insuperabiliter ponit voluntatem in actu, habet effectum ex se, non verò ex consensu voluntatis... Ipsum velle, ipsum consensum efficaciter operatur... Non expectatis congruis dispositionibus, nec captato tempore opportuniori, sed potenter efficit ut operetur.* Cette maniere d'agir est appellée *physique* par Jansenius & par les Theologiens de toutes les

p. 503. p. 523. p. 526.

Ecoles. Pourquoi M. Habert ne lui donne-t'il que le nom de *morale*? Eſt-ce ſans deſſein, qu'on change & qu'on renverſe ainſi la ſignification des mots? Ce qui détermine ou qui neceſſite moralement dans l'uſage ordinaire des Theologiens Catholiques, n'a point par ſa nature une liaiſon eſſentielle avec ſon effet. Il n'opere point par lui-même la détermination ou le conſentement, comme parle M. Habert; il ne fait qu'y exciter & qu'y engager: c'eſt enſuite la volonté, qui prévenuë & aidée, ſe détermine & qui s'applique à agir. Déterminer moralement chez M. Habert ſignifie donc tout autre choſe, que déterminer moralement chez les Theologiens Catholiques.

L'impuiſſance morale de M. Habert n'eſt jamais vaincuë: *Quæ moraliter impoſſibilia ſunt, nunquam exiſtunt, ut ſæpius jam dictum eſt.* p. 507.
En effet, l'impuiſſance morale de M. Habert vient de la difficulté inſurmontable de reſiſtèr à une delectation ſuperieure, & de conſentir pleinement à une delectation inferieure. Il repugne que cette difficulté ſoit ſurmontée, comme il repugne que le poids de cinquante livres dans une balance enleve le poids de cent livres. Au lieu que l'impuiſſance qu'on appelle ordinairement *morale*, eſt quelquefois ſurmontée: la difficulté qui la cauſe ne paſſe pas pour invincible. Quoi qu'on diſe, par exemple, qu'il eſt moralement impoſſible qu'un homme ſenſé & plein d'honneur ne rende pas le ſalut à une perſonne de diſtinction qui l'a prévenu, on peut neanmoins ſuppoſer ſans contradiction qu'il a manqué à ce devoir de civilité. L'impuiſſance morale de M. Habert ſignifie donc quelque choſe de plus que l'impuiſſance dont les hom-

mes ont coûtume de parler, quand ils y ajoûtent le mot de *morale*.

IV.

Quelle est la necessité que Jansenius a nommée *simple* & que l'Eglise a condamnée? C'est la détermination invincible à un acte précis causée par la superiorité de la delectation celeste ou terrestre. Or c'est précisément à la même détermination invincible que M. Habert ne donne que le nom radouci de *necessité morale*.

1. Suivant M. Habert, quoi que *la grace efficace mette invinciblement la volonté en acte; qu'elle ait son effet d'elle-même, & non du consentement de la volonté,* cependant sa causalité est morale seulement, parce, dit-il, que la grace interieure opere en delectant: *Causalitas verò*
p. 536. *ejus moralis, quia gratia interior delectando operatur.* Ce seul mot suffit pour faire sentir avec évidence, que quand on lit dans la Theologie de M. Habert, que la grace est moralement déterminante ou moralement necessitante, il veut dire qu'elle détermine & qu'elle necessite en delectant. C'est pour faire entendre qu'elle détermine, & qu'elle necessite, comme la grace de Jansenius & des Jansenistes, dont la causalité ne peut être que morale au sens de M. Habert, puisque c'est une delectation victorieuse qui n'opere qu'en delectant; *delectando operatur.*

Jansenius pouvoit donc, autant que M. Habert, ne donner que le nom de *morale* à la necessité qu'il a nommée *simple*. Son systême seroit-il orthodoxe, si sans en reformer aucune idée, on ne faisoit que substituer les mots de *necessité morale* à ceux de *necessité simple*? Peut-on être censé Catholique en enseignant une necessité d'agir causée par une delectation

révenante qui détermine à l'action par une
orce invincible? & l'herefie confifte-t'elle,
ce qu'on donne à cette neceffité le nom de
mple, plutôt que celui de *morale*? Perfonne ne
croira. C'eft la chofe nommée de ces deux
oms que l'Eglife condamne comme une he-
efie: *De intelligentiâ enim hærefis, non de fcri-* *S. Hilar.*
turâ eft; & fenfus, non fermo fit crimen. *L. 2. de*
Trinit.
2. Suivant M. Habert, *une griéve tentation* *n. 3.*
npofe une neceffité morale de pecher, & une im-
uiffance de refifter, parce qu'alors les chofes
enfibles touchent & attirent les fens plus que
s chofes fpirituelles ne frappent la raifon,
ui eft alors détournée par une ardente con-
upifcence: *Id fit quatenùs fenfibilia, utpotè* *p. 478.*
ræfentiora, fenfus & appetitum fenfitivum ma-
is movent & afficiunt, quàm fpiritualia ratio-
em..... non quòd ratio malitiam objecti nulla-
enùs advertat, fed aliò abftracta per ardentem
oncupifcentiam &c. Vous voiez que la neceffité
morale de pecher, & que l'impuiffance de re-
ifter, vient felon M. Habert, de ce que la
griéve tentation eft une delectation terreftre
lus vive & plus ardente que n'eft alors la de-
ectation celefte. Janfenius n'a jamais admis
l'autre neceffité d'agir, ni d'autre impuiffan-
e de refifter, que celle qui eft caufée par la
delectation prévenante, au moment qu'elle
eft fuperieure en degrez à la delectation op-
ofée. C'eft à cette neceffité que Janfenius
donne le nom de *fimple*, & à laquelle M.
Habert donne le nom de *morale*. Il eft donc
manifefte, que fous l'expreffion de *neceffité*
morale, M. Habert enfeigne la même neceffité
d'agir, que Janfenius a nommée *fimple*, & que
'Eglife a condamnée.

3. Si vous en voulez encore une preuve
plus courte & plus convaincante, la voici;

C'eſt que la neceſſité par laquelle les reprouvez dans les enfers ſont determinez au mal, & que Janſenius nomme *ſimple*, n'eſt appellée que *morale* par M. Habert. *Voluntas eorum* (damnatorum) *malè affecta, & omni gratiæ auxilio deſtituta, neceſſitate quâdam, non quidem abſolutâ, ſed morali, ſemper ad peccandum determinetur.* Je ne connois pas de Janſeniſte qui ſe ſoit borné à n'appeller que *morale*, une ſi effroyable neceſſité. Quoi qu'il en ſoit, on doit être perſuadé, que M. Habert n'a pas employé le terme de *morale* comme les Theologiens Catholiques, pour corriger veritablement la dureté de celui de neceſſité ou d'impuiſſance, puis qu'il s'en ſert pour exprimer la neceſſité & l'impuiſſance même des damnez. On doit être perſuadé que la neceſſité & que l'impuiſſance enſeignée dans la Theologie de M. Habert, pour n'y être appellée que *morale*, n'en eſt pas moins incompatible avec la liberté requiſe pour le merite. Elle eſt inſurmontable, tantôt pour le bien ſous la grace, tantôt pour le mal ſous la concupiſcence, autant que la neceſſité de pecher qui determine pour toûjours les reprouvez dans les enfers. Jamais heretique n'a pû enſeigner une plus invincible neceſſité ſous la motion de la grace, ou ſous celle de la concupiſcence. Enfin, on doit être perſuadé que le terme radouci de *morale*, n'eſt employé dans la Theologie de M. Habert que comme une enveloppe ſpecieuſe, propre à déguiſer l'erreur de la delectation neceſſitante, & à l'inſinuer. Aprés cela, qu'eſt-ce que M. Habert peut refuter ſous le nom de ſens de Janſenius, ſinon un phantôme d'hereſie? L'affectation de n'appeller que *morale* la neceſſité nommée *ſimple* par Janſenius, nous doit faire regarder ſon Traité de la Grace

Tom. 1. p. 722.

omme tres-dangereux, puis qu'à la faveur e ce mot équivoque, dont les Catholiques : servent dans un bon sens, & dont on ne : défie pas encore, il veut paroître opposé à erreur capitale de Jansenius; & que cepenant par un artifice qu'on n'ose qualifier, il nveloppe sous ce mot l'erreur même de Jan:nius, qu'il devoit exclurre.

'ROISIE'ME PARTIE.

Reflexions sur le Systême de M. Habert.

)Ans le systême de M. Habert, comme dans celui de Jansenius, le plus grand laisir prévenant est l'unique ressort de la voonté dans tout le détail des mœurs. Si le plair du bien est superieur, il détermine: ***Mar delectatio justitiæ voluntatem infallibiliter :terminat.*** Au contraire, s'il est inferieur, 'est la concupiscence ou la delectation du eché qui est victorieuse: *finè gratiâ efficaci oluntas in hoc statu infirma & languida, conıpiscentiæ motibus depressa, peccati delectatioibus infallibiliter acquiescit.* P. 481. Tom. 1. P. 343.

L'intelligence & la raison deviennent intiles dans ce systême. Eh! à quoi serviroit à :s Messieurs la deliberation ou le conseil de raison? c'est l'instinct ou l'impression du lus grand plaisir, qui doit les déterminer à ıaque acte bon ou mauvais, sans aucune xception.

La vertu austere, l'honnête entant qu'honête, ne peut se faire aimer indépendamment u delectable: *finè hac delectatione*, dit M. labert, *frustra veritas innotescit.* Ce discours, it Ciceron, doit être reprimé, non par un hilosophe, mais par le Censeur. *Quæ jam finibus.* Tom. 2. P. 534. L. 2. de

oratio, non à Philosopho aliquo, sed à Censore opprimenda est; non est enim solum vitium in oratione, sed etiam in moribus.

Tout Catholique doit en être indigné autant que Ciceron. Il n'est pas vrai que la verité soit connuë en vain, *frustra*, quoique cette connoissance ne soit pas accompagnée d'un plaisir celeste superieur au plaisir terrestre. D'ailleurs, il est avantageux de connoître des veritez qui intimident & qui contristent, puis que souvent en intimidant & en contristant, elles retiennent dans le devoir & conduisent à la penitence.

S. Aug. in Psal. 31. & 127.

II.

Dans le nouveau systême, la volonté paroit toûjours necessitée, tantôt au bien par *la plus grande delectation de la justice*, tantôt au mal par *une griéve tentation*. Soit que vous fassiez bien, soit que vous fassiez mal, c'est toûjours en vertu d'un plus grand plaisir indeliberé, qui *met invinciblement la volonté en acte*, qui la détermine & qui la necessite: *quod ampliùs nos delectat, operari necesse est.*

p. 535.

En quel sens M. Habert peut-il dire que l'indifference qui reste à l'homme tombé est active, puis qu'il la croit inévitablement prévenuë & invinciblement necessitée par le plus grand des plaisirs? Est-on le maître de choisir entre deux partis, quand on est invinciblement necessité à l'un des deux par une delectation qu'on ne peut ni se procurer ni éviter? L'inévitable delectation qui necessite, peut bien nous laisser faire usage de nôtre pouvoir d'agir volontairement, ce que Calvin ne nioit pas: mais personne ne concevra jamais qu'elle nous permette aussi l'usage du pouvoir de choisir entre agir ou n'agir pas, entre suivre Jesus-Christ ou ne le sui-

:e pas. Tout le monde concevra au contrai-
:, qu'une delectation qui vient saisir inévitablement la volonté avant toute deliberation, : qui la détermine invinciblement à l'un des artis, ne lui laisse pas le pouvoir de choisir ntre les deux, & de preferer l'un à l'autre à on gré, *ut quis quod voluerit eligat*, comme parle S. Augustin. Cependant sans ce pouvoir de choisir il n'y a ni indifference active, i liberté d'exercice necessaire pour meriter u pour démeriter. On est appliqué, déterminé, necessité; & dés lors on ne fait rien ui soit digne de blâme ou de recompense.

L. 2. contra lit. Pet. c. 84. n. 186.

1. On a beau dire avec Jansenius que cette necessité n'est que *simple*, ou avec M. Habert qu'elle n'est que *morale*. La volonté en est-elle ou plus indifferente pour choisir, ou moins appliquée à l'un des partis? Ces Auteurs donnent les mêmes noms à la necessité qui accable les reprouvez dans les enfers. Cette necessité, pour être appellée par des noms si radoucis, n'en est donc ni moins dure ni moins insurmontable. Elle est causée par la plus grande delectation qui est inévitable quand elle vient, & qui est invincible dés qu'elle est venuë. Peu importe si on la nomme *simple* avec Jansenius, ou d'*infallibilité* avec M. Arnaud, ou *volontaire* avec M. Nicole, ou *morale* avec M. Habert. Ces noms differens ne la changent pas: c'est toûjours la necessité Jansenienne que l'Eglise ne peut souffrir, quelque nom radouci qu'on lui donne.

2. On a beau dire que cette necessité n'est pas invariable, comme celle qui est dans les bien-heureux pour aimer Dieu, ou dans les damnez pour le haïr: qu'au contraire, elle est variable, & qu'elle change en effet, la volonté dans l'état present étant tantôt entrai-

née au bien par une delectation superieure du Ciel, & tantôt au mal par une delectation victorieuse de la terre.

Car qu'importe si la volonté est toûjours dominée par un même maître, ou si elle passe successivement au pouvoir des deux maîtres opposez, qui la subjugent tour-à-tour sans lui donner aucun relâche ? En est-elle moins esclave, & peut-on assigner un moment où elle agisse à son choix ? Une giroüette est-elle moins necessitée à cause qu'elle n'est pas toûjours emportée par le vent de Nord, & que le vent de Midy venant à souffler l'emporte à son tour ?

3. Enfin, on a beau dire qu'on ne donne pas à cette détermination inévitable & invincible le nom de *necessité physique* ou *absoluë*; les Jansenistes n'ont aucun besoin de la nommer ainsi. Ils consentiroient même à s'abstenir tout-à-fait du mot de necessité. Ils voient que les expressions de grace & de concupiscence necessitante les rendent odieux : c'est pourquoy ils témoignent qu'ils n'auroient au-

4. *Confer. ch. 27.* cune peine à s'en abstenir. *Nous disons en un certain sens*, dit l'Abbé de Bourzeis dans son S. Augustin victorieux de Calvin & de Molina, imprimé avant la Constitution d'Innocent X. *que nous ne pouvons point ne point consentir à la grace, ou que nous lui consentons necessairement, en la façon que je viens d'expliquer ..... Telles manieres de parler ou telles expressions nous sont d'elles-mêmes indifferentes, nous n'y sommes point attachez, nous nous en servons rarement, ou point du tout.* Supposons qu'ils parlent en effet, ou qu'ils écrivent avec ce ménagement ; leur delectation superieure est-elle dans le fonds moins invincible & moins necessitante ? leur delectation infe-

ure eſt-elle en effet moins invinciblement
moins neceſſairement ſurmontée ? Qu'on
ſe, ou qu'on ne diſe pas, qu'un poids de
nt livres enleve neceſſairement le poids de
ngt livres, on ſent bien que dans le fonds
eſt une vraye neceſſité que la choſe ſoit ainſi,
it qu'on l'exprime ou non.

D'ailleurs, les Janſeniſtes n'ont jamais pré- *Janſen.*
ndu que leur grace ſoit abſolument neceſſi- *l. 8. c. 2.*
nte; ſelon eux, ſon efficacité eſt relative, elle *Juſtif. du*
peut donc être que relativement neceſſitan- *ſilence*
; c'eſt à dire, qu'elle n'eſt pas irreſiſtible en *reſpect.*
us cas. Elle n'eſt invincible que dans les *p.* 1340.
caſions où elle ſe trouve ſuperieure en de-
ez à la concupiſcence oppoſée. L'Egliſe
a pû condamner dans Janſenius que cette
ceſſité ſimple & relative; & elle ne peut
mpêcher de la condamner par tout ailleurs,
us quelque autre nom qu'on l'enſeigne.

III.

Selon M. Habert, la griéve tentation n'im-
oſe pas ſeulement une neceſſité morale (c'eſt
dire ſelon lui, delectable) de pecher; elle met
ncore la volonté dans l'impuiſſance de reſiſter:
entatio gravis inducit malè agendi moralem p. 478.
ceſſitatem & reſiſtendi impotentiam. Il ſert de
eu que la grace appellée ſuffiſante ſurvienne
s'oppoſe aux efforts de la tentation. Cette
ace n'eſt alors qu'une foible delectation ce-
ſte, opposée à une plus forte delectation
rreſtre. Ce n'eſt qu'un petit poids opposé à
plus grand poids. Il eſt neceſſaire que le
us grand ſoit victorieux: il repugne que le
tit ne ſoit pas vaincu.

En effet, la grace ſuffiſante de M. Habert
délivre pas de la neceſſité de pecher. Elle
diminuë ſeulement, mais elle ne l'ôte pas
ut-à-fait: *hanc gratia ſufficiens minuit quidem,* p. 548.

sed non tollit omnino. Elle n'est pas proportionée en forces à la grieve tentation. Elle commence à en faire le contre-poids, mais elle ne peut la contrebalancer à cause de son inégalité. Elle ne rend pas à la volonté son équilibre perdu. L'homme qui en est aidé, souffre encore une impuissance morale, c'est
p. 555. à dire delectable, d'éviter le peché: *patitur impotentiam moralem.* Ainsi l'homme qui est tenté griévement, quoi qu'il ait la grace suffisante de M. Habert, peche neanmoins necessairement, & il se trouve dans l'impuissance de resister: comme celui qui est prévenu par une plus grande delectation de la justice fait le bien necessairement sans pouvoir s'en abstenir.

I V.

Que feront donc les Ecclesiastiques du Diocèse de Châlons imbus de cette doctrine? D'un côté la grace les porte au bien; de l'autre la concupiscence les excite au mal. La grace presente a quelque douceur; mais le plaisir que la concupiscence inspire, est un peu plus grand. Les Ecclesiastiques du Diocèse de Châlons sçavent par les leçons de leur Theologien, qu'il ne dépend pas d'eux de se faire prévenir par un plaisir du Ciel superieur à celui de la terre. Ils ont encore appris de lui, que comme on ne peut éviter la delectation superieure quand elle vient, de même on ne peut qu'y ceder quand elle est venuë. C'est une necessité, qu'on se laisse emporter au torrent de la plus grande delectation prévenante, & il est impossible de consentir pleinement à la plus foible. Que feront, dis-je, les Ecclesiastiques du Diocèse de Châlons ainsi prévenus & ainsi enseignez?

Ceux des autres Diocèses, qui ont appris qu'avec la plus petite grace on peut resister à toute concupiscence: *minima gratia potest re-*

?ere cuilibet concupiscentiæ. Ceux qui sçavent
ue les graces suffisantes, que Dieu donne
ans cet état, sont toûjours proportionnées à
ı difficulté de la priere ou de l'œuvre com-
ıandée eu égard à la violence des tentations:
*ım viribus flagella moderatur ..... Cum viri-
us tentamenta modificat.* Ceux qui sont per-
ıadez par les témoignages de tous les Saints,
ue la crainte des jugemens de Dieu & des
ıeines de l'enfer, qui répand la terreur dans
'ame, fait le contre-poids des delectations
ricieuses de la concupiscence, & suffit pour
es reprimer: *ubi timor est, extinctus furor est,
upiditas improba correpta, omnis irrationabilis
ıassio exterminata.* Les Ecclesiastiques, dis-je,
les autres Diocèses, qui sont instruits qu'il ne
aut pas attendre une plus grande delectation
lu Ciel pour se mettre en devoir de repousser
a tentation, ou pour resister à leur concupis-
cence prévenante, auront confiance en la
ponté de Dieu, qui ne permet jamais que nous
soyons tentez au-dessus de nos forces, *non
patitur vos tentari supra id quod potestis*; ils se
retiendront ou par la crainte des jugemens
de Dieu, *per timorem continent se à pecato*; ou
par un sentiment de douleur ils auront recours
au medecin; *utilis dolor, quo medicum quæras*;
ou enfin, par le pieux mouvement de leur grace
presente, quelle qu'elle soit, ils combattront
pour ne pas succomber à la tentation: *sic
pugno, non quasi aërem verberans, sed castigo
corpus meum; & in servitutem redigo, ne for-
tè... reprobus efficiar.*

S. Thom. 3. p. q. 62. a. 6. ad 3.

S. Greg. l. 9. moral. c. 25. ou 34. ou 46.

S. Chrys. hom. 15. ad pop. Antioch.

1. Cor. 10. 13.

S. Aug. in Psal. 127. de corr. & grat. c. 5.

1. Cor. 9. 26.

Mais pour ceux du Diocèse de Châlons que pourront-ils faire, en suivant les leçons de leur Maître? Ils ne pourront que ceder volontairement au plus grand plaisir prévenant de la concupiscence, sans songer à y apporter

une resistance qu'ils croiront impossible sur la parole de M. Habert. Le principe de ce Theologien leur ôtera tout courage & toute esperance pour resister à la tentation : parce que, selon cet Auteur, la tentation au moment qu'elle est griéve, détermine avec la même necessité morale qui détermine pour toûjours les damnez à pecher. Peut-on concevoir une doctrine & une pratique plus flateuse pour le vice, & plus contagieuse pour la vertu?

V.

Dés qu'on ne reconnoit pour toute grace interieure & actuelle de volonté dans l'état present, qu'une delectation celeste, suivant laquelle il est necessaire que vous agissiez lors qu'elle se trouve la plus grande, & qui vous laisse dans l'impuissance de surmonter la concupiscence opposée lors qu'elle est moins ardente, comme nous avons vû que M. Habert l'enseigne autant que Jansenius, on embrasse non seulement une opinion nouvelle, inconnuë dans toute les Ecoles Catholiques avant Jansenius, mais encore une opinion qui est regardée universellement par les Jansenistes & par les Catholiques comme le principe fondamental de la nouvelle heresie.

En effet, les cinq Propositions condamnées en sortent necessairement comme des ruisseaux de leur source.

1. Suivant ce principe, il faut avouër malgré qu'on en ait, que les justes qui ne veulent le bien que foiblement & qui pechent, ont manqué de la delectation victorieuse du Ciel, & qu'ils n'avoient qu'une grace si foible & si disproportionnée à leur coucupiscence, qu'elle les laissoit dans l'impuissance d'accomplir le precepte : *Aliqua Dei præcepta hominibus justis & volentibus, secundùm præsentes quas habent vires,*

ires, sunt impossibilia; deest quoque illis gratia uâ possibilia fiant. C'est leur concupiscence révenante qui se trouve alors superieure en egrez, & qui par sa superiorité les necessite pecher.

2. Suivant le même principe, il faut avoüer ue dans l'état present on ne resiste jamais à la race interieure, en la privant de l'effet qu'elle eut avoir, eu égard aux circonstances dans squelles elle est donnée: *Interiori gratiæ in atu naturæ lapsæ nunquam resistitur.* Car cette electation celeste est ou victorieuse, & elle pere en ce cas un consentement plein & parit d'une maniere invincible: ou elle est non ictorieuse, & alors même elle ne laisse pas 'operer une velleïté, c'est à dire, un vouloir nparfait vers le bien proportionné à son deré de forces, & c'est tout ce qu'elle peut btenir d'une volonté entraînée au mal par ne concupiscence victorieuse. Ainsi on ne lui esiste jamais. On va toûjours aussi loin qu'el-, on suit toute l'étenduë de sa vertu, on ne arrête qu'à la borne précise, ou elle laisse la olonté dans l'impuissance d'aller plus loin, & alors même on ne fait que ceder à la necesté de suivre une autre delectation superieure.

3. Suivant ce principe, il faut avoüer que a liberté requise pour meriter ou pour démeter dans l'état present, n'est pas une exempon de toute necessité antecedente, puis qu'il st necessaire qu'on agisse bien ou mal suivant a plus ardente delectation prévenante de la race ou de la concupiscence, & qu'on merite oûs la delectation necessitante du bien, comne on démerite soûs la delectation necessitante lu mal. Peu importe si cette necessité est appellée *simple*, ou d'*infaillibilité*, ou *morale*; 'est celle qui est inévitable & invincible à la

volonté, & que l'Eglise a condamnée comme une heresie dans la troisiéme proposition de Jansenius : *Ad merendum & demerendum in statu naturæ lapsæ non requiritur in homine libertas à necessitate, sed sufficit libertas à coactione.*

4. Suivant ce principe, il faut avoüer que la volonté prévenuë par une delectation celeste plus ardente que la delectation terrestre, n'est pas la maîtresse d'y consentir ou d'y resister à son chois : *Semipelagiani ..... in hoc erant hæretici, quòd vellent eam gratiam talem esse, cui posset humana voluntas resistere vel obtemperare.* Cette delectation superieure la prévient inévitablement, & elle la détermine dans ce moment à consentir au bien aussi invinciblement, que les reprouvez sont dans les enfers pour toûjours déterminez au mal. On ne peut pas plus lui resister alors, que les damnez peuvent resister à leur continuelle tentation au mal.

5. Suivant le même principe, il faut enfin avoüer que J. C. n'est pas mort pour le salut de ceux, à qui il ne rend pas le salut possible, tels que sont tous les reprouvez, aucun d'eux n'étant prévenu par une delectation du Ciel superieure à la concupiscence, ou assez forte pour lui donner le pouvoir de bien vivre jusqu'à la fin : *Christus pro salute dumtaxat prædestinatorum mortuus est.* Les reprouvez ont tout au plus quelques-unes de ces graces pour un temps, mais ils en sont bien-tôt privez, ou ils n'en ont que de si foibles, ou de si disproportionnées à la difficulté de la priere ou des bonnes œuvres, eu égard à la violence de leurs tentations, qu'ils souffrent encore une impuissance de faire le bien, & une necessité de ceder au mal.

Voilà les cinq propositions qui suivent naturellement du principe & des textes de M.

Habert. Ces cinq propositions sont vraies dans son systême, & elles deviennent des verités de foi, si vous y ajoûtez ces deux mots de *morale*, & de *moralement*. Mais nous avons vû l'usage captieux & trompeur qu'il fait de ces termes, pour déguiser la necessité simple & l'impuissance Jansenienne, que cause une plus grande delectation prévenante : *causalitas verò ejus est moralis, quia gratia interior delectando operatur*. Aprés quoi on ne peut douter de son attachement pour le Jansenisme : le dessein de sa Theologie est de l'insinuer avec art par des termes radoucis, qui n'effroient pas. Mais nous avons découvert l'abus qu'il fait de ces termes radoucis. Nous esperons que Nosseigneurs les Evêques prendront les mesures necessaires, pour empêcher que leurs jeunes Ecclesiastiques ne soient seduits par cette apparence trompeuse. P. 536.

QUATRIE'ME PARTIE.

Réponse à quelques Objections.

I.

M. Habert dira sans doute, que ce systême de deux delectations est clair comme le jour dans les ouvrages de S. Augustin qui sont autorisez par toute l'Eglise.

Mais Jansenius, qui n'enseigne rien au delà de ce systême, veut aussi l'attribuer à S. Augustin. Cela n'a pas empêché le Clergé de France de décider, & d'inserer même dans son formulaire, que la doctrine contenuë dans l'*Augustin* de Jansenius, *n'est pas celle de S. Augustin, que Jansenius a mal expliquée contre le vrai sens de ce S. Docteur*. M. Habert a juré & signé ce formulaire.

Les Janſeniſtes citent ſans ceſſe S. Auguſtin en faveur de leur ſyſtême des deux delectations. N'y a-t'il donc qu'à ſoûtenir qu'une erreur eſt autoriſée par S. Auguſtin, pour être en droit de conclurre que cette erreur devient une verité ? Ceux qui raiſonnent ainſi ſont dans un double égarement : d'un côté l'erreur qu'ils ſoûtiennent n'en eſt pas moins une erreur inſoûtenable ; & d'un autre côté, en voulant rendre complice de cette erreur un ſi ſublime Docteur de l'Egliſe, dont ils interpretent mal le texte, ils s'égarent une ſeconde fois.

Non ſeulement Janſenius & les Janſeniſtes, mais Calvin même n'offroit pas moins que M. Habert peut l'offrir, de démontrer que S. Auguſtin enſeigne, qu'il eſt neceſſaire de ſuivre l'attrait inévitable & invincible de la plus forte delectation. Ce ſyſtême nouveau, honteux, erroné, devient-il pour cela le ſyſtême de Saint Auguſtin ?

Ne ſçait-on pas que ſuivant ce Pere, Dieu remuë le cœur des hommes par des reſſorts innombrables, & ſouvent differens du plus grand plaiſir prévenant ? Tantôt c'eſt par une penſée intime, ou par la revelation de Jeſus-Chriſt, ou par une puiſſante exhortation d'embraſſer la vertu honnête, & de ſuivre le bon plaiſir de Dieu, quelque crucifiant qu'il puiſſe être pour nous. Tantôt c'eſt par un ſentiment de douleur, qui afflige & qui contriſte. Tantôt c'eſt par une impreſſion de crainte qui répand la terreur & qui effroie &c. Les Janſeniſtes à force de nier, feront-ils croire contre les textes formels de S. Auguſtin, & contre l'experience de tous les gens de bien, que ces manieres ſi differentes d'agir ſur le cœur de l'homme, & de le ramener, ſe reduiſent toutes à la ſeule voye du plus grand plaiſir pré-

venant ? Feront-ils croire que les hommes ne commettent point de pechez par crainte ou par douleur, ou que ces sortes de pechez ne leur feront pas imputés à cause qu'ils les ont commis sans plaisir ? Rien ne seroit plus opposé à S. Augustin, qui parle ainsi : *Etiam illa peccata justè imputari, quæ non delectationis illecebrâ committuntur, sed causâ devitandæ molestiæ alicujus aut doloris aut mortis.* *L. 2. de peccat. merit. & remiss. c. 10.*

Il y a un autre mot de S. Augustin encore bien décisif contre le systême des deux delectations. *Non faciebam*, dit ce Pere, *quod & incomparabili affectu magis placebat, & mox, ut vellem, possem.* Cet humble aveu du Saint Docteur fait voir avec évidence, que lors même que nous éprouvons en nous un combat de deux plaisirs prévenans, le plus grand n'engage pas toûjours la volonté à consentir, bien loin de la déterminer & de la necessiter. *L. 8. Confess. c. 8.*

Il s'en faut bien que les passages que les Jansenistes citent en foule pour prouver le contraire, soient précis & concluans. Il est parlé dans ces passages de S. Augustin ou d'une delectation libre ou commandée, & non d'une delectation prévenante & indeliberée; ou de la delectation qui resulte de nôtre amour dominant pour Dieu, & non de celle qui en est la cause; ou enfin de la delectation, qui seroit si puissante, qu'elle nous feroit éviter jusqu'au moindre peché veniel; & non d'une delectation antecedente necessaire à chaque acte. C'est de l'une ou de l'autre de ces trois manieres que s'entendent les textes les plus ploüissans que les Jansenistes tirent de Saint Augustin, & qu'ils produisent pour établir la necessité de leur delectation indeliberée, qui prévient inévitablement, & qui détermine invinciblement par sa superiorité, ou qui est *In. c. 5. Ep. ad Galat. Tract. 26. in*

Joan. l. de Spir. & Litt. L. de peccat. merit. & remiss. &c.

invinciblement furmontée à caufe de fon inferiorité à l'égard de la delectation oppofée. Tous font pris à contrefens.

Mais nous n'avons aucun befoin de juftifier maintenant S. Auguftin fur ce poinct. Noffeigneurs les Evêques fçavent affez que les endroits difficiles de S. Auguftin, que les Janfeniftes citent, ne font pas plus concluans pour la delectation neceffitante de Janfenius, que ceux que Calvin produit ou pour fa grace neceffitante, ou pour fon erreur fur l'Euchariftie. Il nous fuffit ici d'avoir montré combien M. Habert eft d'accord avec Janfenius, pour enfeigner que la plus grande delectation prévenante & indeliberée de la grace ou de la concupifcence détermine invinciblement par fa fuperiorité la volonté de l'homme tombé, en forte qu'elle la néceffite à agir, & qu'elle la met dans l'impuiffance de refifter. Les fidéles fçavent que l'Eglife, qui a condamné cette doctrine dans Calvin & dans Janfenius, n'a jamais pû l'approuver dans Saint Auguftin.

II.

M. Habert pourra nous renvoyer au paragraphe qu'il a intitulé *de Janfenianis*, où il condamne les cinq propofitions, même dans le fens de Janfenius, & où il blâme la mauvaife foi & l'opiniatreté des Janfeniftes. (p. 349. p. 355. 357.)

J'avoüe, qu'en lifant le paragraphe *de Janfenianis*, peu s'en eft fallu que je ne fuffe perfuadé du zèle de M. Habert contre le Janfenifme : je me fentois même peiné contre les perfonnes qui avoient voulu m'en faire douter. Mais aprés avoir achevé la lecture de tout le Traité, aprés avoir comparé cet endroit fi décifif en apparence pour M. Habert avec les autres encore plus décififs contre lui;

en un mot, aprés avoir approfondi, j'ai été étonné d'une si étrange duplicité, & j'ai ensuite été tenté de soupçonner, que lors même que dans son paragraphe *de Jansenianis*, il declame contre le Jansenisme, c'est contre un phantôme de Jansenisme qu'il le fait, pour sauver, par cette affectation de zèle, le Jansenisme réel qu'il enseigne lui-même. Mais supposons que M. Habert dans ce paragraphe, & dans quelques autres conclusions refute avec précision le sens de Jansenius & des Jansenistes, sans leur attribuer un sens forcé & chimerique: (Il y a sans doute du mécompte dans cette supposition, comme nous le verrons bien-tôt) supposons, dis-je, pour un moment, que tout ce que M. Habert a dit de plus specieux contre le Jansenisme se trouve en effet contradictoire à cette heresie, sa Theologie n'en est ni moins dangereuse ni moins condamnable, s'il est vray qu'il y enseigne en d'autres endroits le sens reprouvé de Jansenius. En ce cas, sa Theologie n'est qu'une contradiction perpetuelle, qui ne peut plaire aux Jansenistes, ni contenter l'Eglise. Personne ne peut s'empêcher de la condamner. Or nous avons demontré que M. Habert enseigne en effet le sens condamné de Jansenius en plusieurs endroits, & sur les poincts les plus importans & les plus fondamentaux du systême heretique: ainsi les autres endroits, quelques specieux qu'ils puissent être au contraire, ne peuvent en aucune maniere le justifier. Ils prouvent tout au plus qu'il lui est arrivé de se contredire; ce qui arrive ordinairement à tous ceux qui se trompent.

III.

Enfin M. Habert representera qu'on ne peut l'accuser de favoriser le Jansenisme dans sa

Theologie, à moins qu'il ne soit constant qu'il y enseigne au moins quelqu'une des cinq propositions dans le sens de Jansenius que l'Eglise a condamné. Que loin d'enseigner quelqu'une de ces propositions, il en établit au contraire qui leur sont entierement contradictoires : sçavoir.

p. 557. 1. Que les justes qui tombent, ont une grace suffisante qui leur donne le pouvoir prochain d'agir : au lieu que les Jansenistes n'y reconnoissent qu'un pouvoir éloigné donné
p. 355. par la grace tant habituelle qu'actuelle.

2. Qu'on resiste à cette grace interieure par
p. 539. sa faute, en sorte que si on n'y resistoit pas on auroit la grace efficace.

p. 514. 3. Que la grace efficace ne necessite point.

4. Qu'on peut resister à cette grace d'un
p. 507. pouvoir physique.

5. Enfin, que Dieu veut d'une volonté
p. 574. antecedente de bon plaisir, que tous & chacun des hommes soient sauvez, & que Jesus-
p. 217. Christ est mort pour le salut éternel d'autres que des prédestinez. M. Habert demandera ensuite, si enseignant tous ces poincts contre Jansenius & les Jansenistes il peut être legitimement soupçonné de favoriser leurs erreurs?

Mais voici ce que nous répondons. Il est vrai que personne ne doit être accusé de favoriser le Jansenisme, à moins qu'il ne soit constant qu'il enseigne quelqu'une des cinq propositions au sens condamné de Jansenius : aussi est-ce sur ce fondement que nous denonçons la Theologie de M. Habert. Nous avons démontré qu'il enseigne une grace, & une concupiscence necessitante au sens de Jansenius. C'est l'heresie condamnée dans la troisiéme des cinq propositions, & nous avons remarqué combien elle est étroitement liée

.vec les quatre autres. Nous pourrions en lemeurer là sans aller plus loin : *Quid enim ·pus est*, dit S. Augustin, *ire per amputandos ·amos loquacissimi erroris, cujus radicem effodere ıtque extirpare compendium est.* Mais nous vou-ons bien entrer dans le détail, & faire voir que dans le fonds, malgré quelques expres-ions specieuses, M. Habert est uni de senti-nent avec les Jansenistes sur chacune des 5. ·ropositions. *L. cont. Priscil. & Orig. c. 1.*

1. M. Habert ne paroit occupé que de la efutation de ces Jansenistes, qui refusent de lire, que les justes, dont il est parlé dans la ·remiere proposition, ont par le moyen de a grace tant habituelle qu'actuelle, un pou-·oir prochain d'observer le commandement, & qui se bornent à reconnoître dans ces justes ıne grace suffisante ou habituelle, ou actuelle ·loignée : *Si per gratiam sufficientem intelliga-ur, vel gratia habitualis, vel gratia actualis emota.* Or ces Jansenistes sont en tres-petit ıombre. La foule du parti a dit dés le com-nencement, que les justes qui veulent foible-nent, & qui font quelques efforts, ont par eur petite grace actuelle, qui cause ces foi-·les efforts, un pouvoir prochain, & même res-prochain d'observer le commandement qui presse. *Hoc certè concessit Arnaldus in Apo-ogeticis*, dit Paul Irenée l'un des heros du ·arti, *hoc cæteri quotidie Augustiniani largiun-ur. Itaque cùm expeditissimas, completissimas, ufficientissimas, proximas potentias sine effica-i auxilio nunquam in actum prodeuntes plenis nanibus in sinum tuum* (il parle au P. Annat) *ongerebam, nemo Augustinianorum reclama-vit, aut me quæstus est liberaliorem esse quàm ·ar erat.* Ces paroles des Jansenistes sont beaucoup plus fortes, que celles de la con- *p. 355.* *disq. 4. art. 20.* *disq. 3. art. 22.*

clusion que M. Habert prétend leur opposer. Et cependant ces Messieurs supposent qu'elles n'excluënt pas le systême de Jansenius. En effet, ils les détournent à un sens bizarre. Ils les expliquent d'un pouvoir abstrait & absolu, que donne, selon eux, la petite grace considerée en elle-même précisement & dans sa nature, sans la comparer au degré de la concupiscence actuellement opposée: au lieu de les entendre avec les Catholiques, d'un pouvoir proportionné à la difficulté de la priere, ou de l'œuvre commandée, eu égard à la force de la tentation, qu'il est alors question de surmonter. Ils se joüent ainsi de la simplicité de leurs lecteurs par une distinction sophistique, dont ils font le fondement de leur langage opposé en apparence au Jansenisme. M. Habert n'a pas refuté ce subterfuge artificieux des Jansenistes. Ne le refutant pas, il le laisse subsister. Est-ce qu'il a besoin de s'y retrancher lui-même pour sauver la contradiction apparente, qui se trouve entre ses textes?

M. Arnauld dissert. part. 2. art. 4. Paul Irenée disq. 4. art. 4. M. l'Herminier, 1. edit. tom. 2. p. 644.

M. Habert dit d'un côté, que le juste qui péche peut par le moyen de sa grace suffisante resister à sa concupiscence, qui est alors superieure & victorieuse. Il dit d'un autre côté, que la grace suffisante est toûjours accompagnée d'une impuissance morale. Comment l'homme peut-il, s'il ne peut pas? comment cette grace donne-t'elle le pouvoir prochain, si elle laisse dans l'impuissance? Il faut pour lever cette contradiction, que M. Habert ait recours à la distinction captieuse du pouvoir absolu & relatif, ou, ce qui revient au même, à celle du pouvoir physique, & du pouvoir morale. Il dira que la volonté peut absolument & physiquement faire

le bien, mais qu'elle ne le peut pas moralement & relativement : à peu-prés comme un homme malade, peut & ne peut pas marcher: il le peut abſolument & phyſiquement, parce qu'il a des jambes, mais il ne le peut pas moralement & relativement à cauſe de ſa foibleſſe actuelle: c'eſt à dire, qu'il le pourroit, s'il étoit en ſanté, comme l'homme avec la grace ſuffiſante des Janſeniſtes & de M. Habert pourroit faire le bien, ſi ſa concupiſcence étoit moindre, *niſi validior ei concupiſcentia reſiſteret*, dit M. Arnaud. Mais ſa concupiſcence ſe trouvant alors plus forte, & ſa grace actuellement plus foible, le juſte, dans cette occaſion, ne peut pas plus faire le bien, qu'une goûte d'eau peut éteindre un grand feu. *Diſſert. part. 3. art. 12.*

Suppoſons par exemple, que cette petite grace donnée au juſte, eſt une delectation celeſte de deux degrez, oppoſée à une concupiſcence prévenante de huit degrez: le pouvoir d'agir qu'elle donne, merite ſi peu le nom de prochain, que quand même il augmenteroit au double, ou au triple, il laiſſeroit encore la volonté dans l'impuiſſance de reſiſter à cette concupiſcence prévenante de huit degrez. Ce ne ſeroit encore aprés cette grande augmentation, qu'un poids de quatre ou de ſix livres oppoſé à un poids de huit livres. Telle eſt la grace ſuffiſante de M. Habert, tel eſt le pouvoir d'agir, que les Janſeniſtes n'ont point honte d'appeller prochain. Le pouvoir que donne la grace ſuffiſante des Catholiques eſt veritablement prochain ; on peut ſuppoſer, & il arrive en effet, que le concours ſurnaturel de la grace efficace, ou phyſiquement prédéterminante, ou ſimplement concomitante y eſt joint, ſans que la grace ſuffiſante ſoit augmentée, ſans que la tentation oppo-

ſée ſoit diminuée. Mais dans le ſyſtême de Janſenius & de M. Habert, la ſuperiorité du plaiſir celeſte eſt neceſſaire pour qu'on puiſſe prochainement faire le bien ; c'eſt pourquoi on ne peut ſuppoſer, & en effet il repugne ſelon eux, que le concours ſurnaturel ſoit joint avec leur petite grace excitante & prétenduë ſuffiſante, à moins que cette petite grace excitante ne ſoit, ou par ſon augmentation, ou par la diminution de la tentation, devenuë ſuperieure à la concupiſcence oppoſée; ce qui fait ſentir avec évidence qu'antecedemment à ſon augmentation le pouvoir qu'elle donne n'eſt pas prochain, & qu'on ne lui donne ce nom de *prochain*, que pour faire illuſion.

2. Il n'y a point de Janſeniſtes politiques, qui ne diſent autant que M. Habert, qu'en un certain ſens on reſiſte à la grace non victorieuſe appellée ſuffiſante, non ſeulement comme M. Habert le leur impute, en ce que le juſte qui tombe reſiſte par ſon peché à l'inclination de la grace, tant habituelle qu'actuelle, *quatenùs juſtus, dum cadit; reſiſtit inclinationi gratiæ tum habitualis, tum actualis remotæ, cùm Dei offenſa ejuſmodi gratiis repugnet*; mais encore, en ce qu'on prive cette grace actuelle de l'effet qu'elle peut avoir, & auquel elle eſt deſtinée. C'eſt la définition de la reſiſtance proprement dite à la grace ſelon les Catholiques.

p. 356.

Mais ces Meſſieurs, à la faveur de leur diſtinction captieuſe du pouvoir abſolu & relatif, reprennent ce qu'ils paroiſſoient perdre, & nous accorder en parlant comme nous. Demandez-leur de quel effet leur grace prétenduë ſuffiſante eſt privée? c'eſt, diſent-ils, du conſentement parfait, à la production du

quel elle eſt deſtinée par ſa nature, comm le feu eſt deſtiné à brûler, & qu'elle auroit effectivement operé, ſi la concupiſcence oppoſée ſe fût trouvée moindre, comme une petite étincelle auroit allumé un fagot, s'il eût été moins verd : *niſi validior ei concupiſcentia reſiſteret, ipſum bonum opus reipſa produceret.* C'eſt ainſi que les diſciples de Janſenius font illuſion en ſe ſervant des termes uſitez parmi les Catholiques, & en les détournant enſuite à des ſens abſtraits & inoüis.

M. Arn. diſſert. p. 3. art. 12. Denis Raymond. 1. part. chap. 3. art. 3. Iuſtif. du ſilen. reſpect. p. 1140. M. l'Herminier, 1. edit. tom. 2. p. 644.

Pourquoi M. Habert n'a-t'il pas averti ſes Ecoliers de cet abus, que font les Janſeniſtes de la bonne définition de la reſiſtance proprement dite à la grace ? Veut-il les laiſſer expoſez à tomber dans le piége, faute de le leur avoir montré, & de l'avoir renverſé ? En enſeignant qu'on reſiſte à la grace ſuffiſante, ne devoit-il pas dire avec préciſion au ſens des Catholiques, que reſiſter à la grace, c'eſt la priver de l'effet qu'elle peut obtenir, non dans une autre occaſion, où la concupiſcence ſeroit moindre, mais dans l'occaſion preſente, en la comparant à la tentation actuelle, & à la force avec laquelle cette tentation prévient de ſon côté ? Par ce peu de mots il auroit ſuffiſamment précautionné les Seminariſtes contre l'évaſion, que les Janſeniſtes emploient pour conſerver le ſens de Janſenius ſur la ſeconde propoſition. Mais nous avons vû que M. Habert dans ſon ſyſtême ne peut penſer autrement, que ces Meſſieurs, ſur la reſiſtance à la grace prétenduë ſuffiſante. Cette grace n'eſt qu'une foible delectation, elle opere un foible vouloir proportionné à ſon degré de forces, & c'eſt tout l'effet qu'elle peut obtenir d'une volonté invinciblement neceſſitée au m[illegible] par une

concupiſcence ſuperieure en degrez. On ne la prive donc pas de l'effet qu'elle peut avoir dans ces circonſtances, & par conſequent M. Habert doit dire qu'on ne lui reſiſte pas alors. Son ſyſtême au moins l'oblige à le penſer ainſi avec les Janſeniſtes. Voilà pourquoi il ne lui convenoit pas de s'expliquer nettement ſur ce ſujet, de peur de laiſſer entrevoir cette conformité de ſentiment.

En quel ſens M. Habert peut-il dire, que Dieu donneroit la grace efficace, ſi la volonté ſe ſervoit de la grace ſuffiſante? *Porrò gratiæ ſufficientes diſponunt ad efficaces, quas Deus non denegabit, ſi voluntas prioribus utatur, ut poteſt & debet.* Eſt-il vrai dans le ſyſtême de M. Habert qu'avec la delectation celeſte de deux degrez, par exemple, la volonté peut reprimer ſa concupiſcence ſuperieure de huit degrez? Eſt-il vrai que la volonté peut alors *uſer* de cette foible delectation celeſte, pour faire un acte meritoire, malgré une concupiſcence ſi forte? Qu'il condamne donc tout ſon Traité, où il repete en toute occaſion, à propos & hors de propos, que l'*indifference active eſt infailliblement déterminée par ce qui lui inſpire plus de plaiſir*; que *ſans la delectation victorieuſe de la grace, c'eſt en vain qu'on connoît la verité*; que la grace ſuffiſante *n'ôte point tout-à-fait la neceſſité de pecher*; que l'homme avec elle *ſouffrent une impuiſſance morale &c.* Peut-on *uſer* d'une grace qui laiſſe dans l'impuiſſance d'en uſer, & qui ne délivre pas de la neceſſité de ſuivre une impreſſion toute oppoſée? Ces paroles ſpecieuſes, que *Dieu ne refuſeroit pas les graces efficaces, ſi l'homme ſe ſervoit des ſuffiſantes, comme il peut & comme il doit*, n'ont donc rien de ſerieux dans la bouche de M. Habert. Il ne

p. 553.

peut les emploier, que pour exprimer avec M. Arnaud, & les autres disciples politiques de Jansenius, que si on use de la grace excitante, non seulement on aura, mais on a déja la grace efficace & victorieuse. *Si illi gratiæ*, dit M. Arnaud, en parlant de la grace excitante, qu'il appelle suffisante au sens des Thomistes, *plenè consenserint (quod possunt si velint, quod si non faciunt, in culpa sunt) gratiam efficacem non solùm habituri sunt, sed jam habebunt.* Ces discours de M. Arnaud, & de M. Habert, bien developpez, ressemblent à cette proposition : *Si l'homme voloit, il auroit des aîles.* Ils se reduisent à ceci, sçavoir, que celui qui resiste à la petite grace, pourroit acquerir, & auroit même déja la grace forte & invincible, s'il vouloit entierement le bien; car il ne peut le vouloir pleinement, & user de la grace, que par le secours de cette grace victorieuse, comme l'homme ne peut voler sans le secours des aîles. *In Præf. dissert.*

Mais demandez à Jansenius, à M. Arnaud, à M. Habert, & aux autres, si le juste, n'ayant qu'une foible delectation celeste disproportionnée en forces à la concupiscence superieure qui le tente actuellement, il peut alors user de cette petite grace & vouloir pleinement le bien ? Vous verrez qu'ils seront muëts, ou qu'ils auront recours au pouvoir abstrait, absolu ou physique, que donne, selon eux, cette petite grace, lors qu'on la considere précisément comme grace, & qu'on fait abstraction de la superiorité de la concupiscence opposée. Mais s'ils veulent répondre sincerement, en parlant du pouvoir de pratique ou relatif que donne cette petite grace considerée telle qu'elle est alors, c'est à dire, comme petite, & comparée à la delectation

opposée de la concupiscence superieure ; ils diront avec Jansenius que la volonté du juste ne peut dans ces circonstances vouloir aussi fortement qu'il est necessaire pour surmonter sa tentation : *Voluntas tam magnas volendi vires adhibere non potest, seu, ut Schola loquitur, tam intensè ac fortiter velle non potest, quantùm necesse est, ut tentatio seu delectatio opposita superetur.*

3. Nous sçavons en quel sens M. Habert enseigne que la grace n'est pas necessitante. Il avertit qu'il n'exclut que la necessité physique ou absoluë. Tous les Jansenistes l'excluent autant que lui. Et en effet, cette necessité physique est chimerique selon eux. Pour conserver tout le systême de Jansenius, ils n'ont besoin que de la necessité nommée *morale*, à cause qu'elle vient d'un principe delectant, *causalitas verò ejus est moralis, quia delectando operatur.* D'ailleurs, M. Habert ne rejette en aucun endroit la necessité nommée *simple & volontaire* par Jansenius : nous avons vû au contraire, qu'il enseigne cette necessité autant que Jansenius. Le nom radouci de *necessité morale*, soûs lequel il la déguise un peu, pourroit ne pas effroyer : mais peut-on n'en être pas allarmé, quand on sçait qu'il le donne à la plus effroyable & à la plus insurmontable de toutes les necessitez, qui peuvent tomber sur la volonté, sçavoir à celle qui accable les damnez dans l'enfer ? *Reprobi*, dit M. Habert dans son Traité des Anges, qui paroît imprimé aprés le Traité de la grace, *sic in odium Dei commoventur, ut voluntas eorum malè affecta, & omni gratiæ auxilio destituta, necessitate quâdam non quidem absolutâ, sed morali semper ad peccandum determinetur.* Et il ne faut pas s'imaginer que ce soit un mot

Tom. 1. p. 722.

qu'il ait mis par méprise au lieu d'un autre; car il s'oppose aussi-tôt aprés : *Dices : ergo damnati liberè peccant ; necessitas enim moralis libertatem omninò non perimit : ergo magis ac magis demerentur*. Et voici comme il répond : *concessâ priori consequentiâ*, dit M. Habert, *nego posteriorem ; quia ad meritum & demeritum requiritur status viæ*. Quand on compare cet endroit avec les autres ci-devant rapportez, peut-on hesiter sur le Jansenisme de la Theologie de M. Habert ? Demandez-lui ce qui manque aux damnez pour meriter ou pour démeriter ? il répond qu'il ne leur manque rien de la part de la liberté, & qu'il ne leur manque que l'état de voyageur, *status viæ*, où ils ne sont plus. Pour la necessité où ils se trouvent, M. Habert pretend qu'elle ne leur ôte pas entierement la liberté requise au merite & au démerite. S'ils étoient voyageurs avec cette même necessité, rien les empêcheroit de meriter & de démeriter. Des hommes qui se trouveront sur la terre aussi necessitez qu'eux, meriteront ou démeriteront tous les jours. En un mot, suivant M. Habert, l'unique chose qui leur manque c'est l'état du pelerinage, *status viæ*. En verité, peut-on permettre que M. Habert enseigne, que la grace ou la concupiscence nous détermine tour-à-tour en cette vie avec la même necessité qui détermine sans cesse les damnez au mal dans les enfers ? Jansenius a reconnu autant que M. Habert, qu'il faut pour meriter ou pour démeriter l'état de pelerinage, *status viæ*. Et M. Habert reconnoit autant que Jansenius, que dans cet état de pelerinage l'homme peut meriter ou démeriter, quoi qu'il soit aussi necessité tantôt au bien, tantôt au mal, que les damnez dans l'enfer le sont sans cesse au peché.

Ibidem. p. 723.

4. Il eſt vrai que M. Habert convient qu'il n'eſt pas phyſiquement impoſſible qu'on reſiſte à la grace. Se diſtingue-t'il par là de Janſenius & des Janſeniſtes? Nullement, puis qu'ils diſent tous que ſoûs l'actuelle motion de leur grace victorieuſe, on conſerve le pouvoir de pecher, non ſeulement à cauſe que le libre arbitre demeure naturellement flexible, comme M. Habert le dit dans ſon paragraphe *de Janſenianis*; mais encore à cauſe qu'il

Ianſen. l. 8. c. 20. eſt prévenu & excité par la concupiſcence, qui, quoi que plus foible alors que la grace preſente, donne neanmoins, ſelon eux, ou eſt elle même, le pouvoir tres-parfait de pécher, *poteſtas peccandi perfectiſſima.* Et c'eſt tout ce que M. Habert peut entendre par ſon pouvoir phyſique de reſiſter à la grace efficace & victorieuſe. Selon lui, ce qui eſt phyſiquement impoſſible traine avec ſoi une neceſſité

Tom. 1. p. 466. abſoluë de ne pas agir : *Illud dicitur phyſicè impoſſibile, quod excedit vires, & inducit abſolutam neceſſitatem non operandi.* Tous les Janſeniſtes rejettent cette ſorte d'impuiſſance, autant que M. Habert. Ils ne veulent établir avec Janſenius qu'une neceſſité & qu'une

Ianſ. l. 8. c. 2. impuiſſance relative : *Delectatio victrix relativa eſt : tunc enim eſt victrix, quando alteram ſuperat : quòd ſi contingat alteram ardentiorem eſſe, in ſolis inefficacibus deſideriis hærebit animus.* C'eſt à dire, comme nous l'avons déja remarqué, que la delectation celeſte de Janſenius & de ſes diſciples, n'eſt pas inſurmontable abſolument, & en tous cas : elle n'eſt irreſiſtible que relativement, & dans les cas où elle ſe trouve ſuperieure en degrez à la delectation de la concupiſcence oppoſée.

Iuſtif. du ſilen. Voilà ce qu'on appelle *le ſyſtême de l'efficacité relative de la grace, qui eſt* veritablement ce-

lui de Janfenius & des autres Theologiens pre- *respect.*
tendus *Augùstiniens.* Voilà le fyftême que M. *p.* 1340.
Habert devroit développer dans fa Theologie, pour en donner de l'horreur dans les Seminaires. Pourquoi ne l'a-t'il point fait ? C'eft qu'il y eft lui-même attaché.

5. Nous fommes obligez d'avoüer, que les expreffions de M. Habert contre la cinquiéme propofition de Janfenius font encore plus précifes que tous fes autres textes. Il enfeigne qu'il eft de foi que J. C. eft mort pour le falut éternel d'autres hommes que des prédeftinez:
de fide eft, Chriftum mortuum effe pro aliorum *Tom.* 2.
falute quàm prædeftinatorum : & il le prouve *p.* 216.
tres-bien par l'Ecriture & par les Peres. Il répond même aux objections d'une maniere
qui ne laiffe prefque rien à defirer. Il enfeigne *p.* 568.
que Dieu, à caufe de la volonté antecedente qu'il a pour le falut de tous les hommes, même reprouvez, répand fur eux, ou leur prepare au moins les moyens par lefquels ils peuvent arriver au falut.

Quelqûes précifes que paroiffent ces expreffions de M. Habert contre l'herefie de Janfenius condamnée dans les cinq propofitions, cependant il y a deux chofes dans fa Theologie qui font incompatibles avec le fens propre & naturel d'un fi bon langage.

Premierement, M. Habert définit ainfi la volonté antecedente de bon plaifir que Dieu a pour le falut de tous les hommes : c'eft, dit-il, celle par laquelle Dieu à caufe de fa bonté veut que quelque chofe arrive, à la confiderer précifément en elle-même, fans les circonftances particulieres fuivant lefquel-
les il ne la veut pas: *Antecedens eft voluntas* *p.* 566.
beneplaciti, quâ Deus ex bonitate fuâ vult fieri aliquid fecundùm fe precisè fpectatum, & noftro

concipiendi modo, ante circumstantias particulares, secundùm quas illud ipsum non vult... Hâc antecedente voluntate etiam Deus in hoc statu vult omnes homines salvos fieri. Tout le monde sçait combien les Jansenistes aiment cette définition, & combien ils en abusent. Ils la restraignent à signifier seulement une volonté abstraitte, par laquelle Dieu considerant les hommes de tous les états en general, & sous le rapport précis de creatures raisonnables, dit: Je veux sauver tous les hommes. Jansenius convient qu'en ce sens Dieu veut encore à present le salut du diable:
L. 3. c. 19. *talem antecedentem voluntatem etiam erga damnatas creaturas sive hominum sive Angelorum Deus habet.* Au lieu de l'expliquer avec les Theologiens Catholiques, & en particulier avec S. Thomas, de qui cette expression est empruntée, d'une volonté serieuse, que Dieu a de sauver tous les hommes considerez avec la circonstance de leur chûte en Adam & des infirmitez qu'ils ressentent. Cette volonté est si sincere, qu'en consequence Dieu donne, ou prepare au moins, les graces veritablement suffisantes, qui sont proportionnées à la foiblesse des hommes, & qui tendent à les tirer tous de la masse de perdition pour les conduire au salut.

Nous n'osons dire que M. Habert restraint cette définition au sens de Jansenius & de ses disciples, pour ne signifier qu'une volonté abstraitte, qui ne regarde dans les reprouvez que la qualité précise d'hommes. Mais aussi nous ne pouvons assûrer qu'il la prend au sens des Catholiques, pour exprimer la volonté Divine serieusement occupée du salut des hommes considerez comme pecheurs en Adam, de laquelle seul il est parlé dans l'E-

criture & dans les Peres, où on voit constamment, que les hommes sont considerez tels qu'ils naissent, ou tels qu'ils sont dans l'état present, c'est à dire, comme des impies, des ignorans, des infirmes, des esclaves perdus en Adam, toutes les fois qu'on y lit, que Dieu veut sauver tous les hommes; & où on ne voit en aucun endroit, que cette Divine volonté du salut de tous fasse abstraction de toutes ces circonstances, pour ne considerer dans les enfans d'Adam que leur rapport précis de creatures raisonnables. Ce qui paroît certain; c'est que M. Habert, en se servant de cette définition, sans vouloir rejetter la dangereuse explication que les Jansenistes y joignent, leur laisse encore la liberté de s'en servir & d'en abuser.

La seconde chose qui fait perdre absolument toutes les idées avantageuses, qu'on auroit pû concevoir en lisant les bons textes de M. Habert sur la volonté de Dieu & sur la Mort de J. C. pour le salut de tous, c'est sa mauvaise doctrine sur la grace suffisante. Cette grace, selon lui, ne rétablit pas la volonté dans la liberté de faire le bien: c'est la delectation celeste, lors qu'elle se trouve inferieure en degrez à la delectation terrestre, & qui est par consequent incapable de la surmonter, & même de la contrebalancer. Lhomme avec elle demeure encore dans l'impuissance de faire le bien. *In statu naturæ lapsæ*, dit M. Habert, *homo gratiâ dumtaxat sufficiente adjutus patitur impotentiam moralem.* Et quoi qu'il en soit aidé, il ne laisse pas d'être necessairement entraîné au peché par la concupiscence alors superieure: *necessitas peccandi ex peccato relicta, est moralis dumtaxat: hanc gratia sufficiens minuit quidem, sed non tollit* p. 551. p. 548.

omninò. Cela étant ainsi, que devient donc cette volonté sincere, que Dieu a pour le salut de tous, & l'Oblation de J. C. pour la redemption de tous & un chacun des hommes? Ces sources (dans le systême des deux delectations necessitantes que M. Habert adopte) ne répandent que sur les seuls prédestinez les graces proportionnées ou superieures à leur concupiscence, avec lesquelles ils font necessairement le bien jusqu'à la fin, sans communiquer aux autres hommes d'autres secours que de ces foibles delectations celestes, tellement disproportionnées à leurs tentations, qu'ils demeurent encore avec elles & dans l'impuissance d'arriver au salut, & dans la necessité de mourir dans le peché. N'est-ce point là dire d'un côté, pour sauver les apparences, que Dieu veut sauver tous les hommes, & enseigner de l'autre, que dans le fonds il ne le veut pas?

CONCLUSION

DE CETTE DENONCIATION.

JE finis, Messeigneurs, en priant Dieu, qu'il vous remplisse de zèle pour la conservation du dépôt sacré de la foi confié à vos soins, & de forces pour reprimer la nouveauté du discours profane, qui gagne comme la gangrene.

Vous avez vû que M. Habert enseigne, comme Jansenius, que la plus grande delectation prévenante est l'unique ressort de la volonté dans l'état present; que cette delectation superieure la détermine à agir par sa superiorité; qu'elle la necessite même, & qu'elle la met dans l'impuissance de resister.

Vous avez vû que la difference qu'il y a ce poinct fondamental entre Janſenius & . Habert, conſiſte en ce que M. Habert ne ›nne à cette neceſſité & à cette impuiſſance ıe le nom radouci & équivoque de *morale*, ı lieu de celui de *ſimple* & *volontaire* que ınſenius lui a donné. Mais en même temps ous avez remarqué, que quelque radouci ıue ſoit ce terme, l'idée qu'on y joint dans a nouvelle Theologie n'en eſt pas moins affreuſe. Il eſt manifeſte qu'on en fait un maſque pour déguiſer le Janſeniſme, & pour l'inſinuer d'une façon moins effroyante.

Vous avez vû combien le ſyſtême commun à Janſenius & à M. Habert eſt horrible, pour peu qu'on y faſſe attention, & qu'en particulier, les hereſies des cinq Propoſitions en ſortent naturellement comme des ruiſſeaux de leur ſource.

Enfin, vous ſçavez quelle injure on fait à S. Auguſtin en lui attribuant un ſyſtême ſi pernicieux, dont il eſt tres-éloigné; & vous avez vû que tout ce qu'il y a de plus ſpecieux dans la Theologie de M. Habert ne peut le juſtifier. Tout ſe réduit à quelques contradictions apparentes, ou à quelques termes équivoques, dont les Janſeniſtes politiques ne refuſent pas de ſe ſervir. Les évaſions capitales du parti n'y ſont pas même indiquées, bien loin d'y être refutées avec un veritable zèle pour la foi.

Vous n'ignorez pas, Meſſeigneurs, le ſcandale que cauſent les reflexions du fameux P. Queſnel ſur le nouveau Teſtament. Vous ſçavez combien de jeunes Eccleſiaſtiques ſont infectez du Janſeniſme, pour avoir étudié la Theologie du P. Juenin. Les partiſans de l'erreur ont publié, que vous approuviez ces

ouvrages ; parce que vos Noms paroissoient à leur tête. Mais graces à Dieu, ces deux pernicieux auteurs sont flêtris. Eh plût à Dieu qu'on ne les tolerât plus en aucun lieu, & que les maux qu'ils ont faits, fussent reparez! Ne souffrez plus, Messeigneurs, qu'un troisiéme ouvrage, qui pour être plus mesuré n'est que plus contagieux, paroisse encore soûs vos auspices. Hâtez-vous d'arrêter cette contagion, & par là les malheurs dont ce Roiaume est menacé. Rien ne peut vous faire plus d'honneur. Encore une fois, ne souffrez pas qu'on ait sujet de dire un jour, que l'heresie Jansenienne s'est étenduë dans la France en partie par les livres que vous aviez paru honnorer de vôtre protection, & que vous avez refusé de proscrire, même aprés qu'on vous en a fait connoître le danger. *Sollicitè cura teipsum probabilem exhibere Deo, operarium inconfusibilem, rectè tractantem verbum veritatis.* 2. Tim. 2. 15.

FIN.